



Audition en gendarmerie, controle routier

Par thierry ambrosini

bonjour, lundi dernier j'ai été testé positif aux stupéfiants lors d'un contrôle routier
j'ai refusé le test sanguin parce que le gendarme m'a dit que c'était à moi de payer, ce qui est faux
n'ayant aucune preuve de son mensonge, ai-je le droit d'enregistrer (en douce bien sûr, sinon le gendarme pèsera chacun de ses mots) mon audition de demain à la gendarmerie, en espérant faire reconnaître au gendarme qu'il m'a menti?
et si j'arrive à enregistrer sa reconnaissance du mensonge, ai-je le droit de déposer une plainte contre lui?
merci pour votre réponse

Par yapasdequoi

Bonjour,
Enregistrer à son insu ? Vous jouez avec le feu...
Faites plutôt profil bas et mettez vous en mesure de respecter la loi.

Par thierry ambrosini

merci mais ma maman m'avait déjà donné le même conseil...
je pensais trouver des réponses judiciaires, pas morales!!

Par yapasdequoi

Vos recours :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2546/personnalisation/resultat?lang=&quest0=1&quest=]https://
www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2546/personnalisation/resultat?lang=&quest0=1&quest=[/url]

Votre enregistrement ne vaudra que pouic parce que le gendarme contestera et qu'il est assermenté.
Donc au mieux il ira à la poubelle, au pire il vous vaudra des ennuis supplémentaires.

Par yapasdequoi

Et le 20/06 vous disiez "convocation demain" donc le 21 ?
Vous avez enregistré l'entretien ?
Que s'est il passé ?

Par Isadore

Bonjour,

Au passage, faire profil bas et donne des gages d'amélioration de sa conduite n'est pas une leçon de morale mais un bon conseil sur l'attitude à adopter pour éviter d'avoir trop d'ennuis.